

Que contient la Convention des droits de l'enfant (CIDE) ?

[54 articles](#), énonçant notamment...

Le droit d'avoir un nom, une nationalité, une identité

Le droit d'être soigné, protégé des maladies, d'avoir une alimentation suffisante et équilibrée

Le droit d'aller à l'école

Le droit d'être protégé de la violence, de la maltraitance et de toute forme d'abus et d'exploitation

Le droit d'être protégé contre toutes formes de discrimination

Le droit de ne pas faire la guerre, ni la subir

Le droit d'avoir un refuge, d'être secouru, et d'avoir des conditions de vie décentes

Le droit de jouer et d'avoir des loisirs

Le droit à la liberté d'information, d'expression et de participation

Le droit d'avoir une famille, d'être entouré et aimé

4 principes fondamentaux...

La non-discrimination

L'intérêt supérieur de l'enfant

Le droit de vivre, survivre, se développer

Le respect des opinions de l'enfant

3 protocoles facultatifs :

[Le premier](#) vise à protéger les enfants contre le recrutement dans les conflits armés.

[Le deuxième](#) concerne la vente d'enfants (à des fins de travail forcé, adoption illégale, don d'organes...), la prostitution ainsi que la pornographie mettant en scène des enfants.

Le dernier définit la procédure internationale qui permet à tout enfant de déposer une plainte pour violation de ses droits, directement auprès du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, lorsque tous les recours ont été épuisés au niveau national.